

occupation du collège de Grand-Vennes et hébergement d'urgence

À la suite de l'évacuation du collège de Grand-Vennes vendredi soir occupé par une cinquantaine de migrants accompagnés de quelques militants, la Municipalité entend rappeler les éléments suivants:

- En cas d'occupation illégale de bâtiments vides et non utilisés, la Ville de Lausanne, selon une pratique constante, cherche toujours à favoriser des contrats de confiance ou des solutions concertées. La situation est cependant toute différente s'agissant de bâtiments publics, en particulier de locaux scolaires, dont l'occupation ne saurait en effet être acceptée. Elle rappelle aussi que l'accueil des migrants ne relève pas de la responsabilité des communes.
- La Municipalité tient toutefois à préciser qu'elle a décidé, en coordination avec le canton, en raison de la météo actuelle (froid et vent), et quand bien même les conditions formelles du plan «grand froid» ne sont pas réunies, d'augmenter sensiblement la capacité d'accueil (jusqu'à 50 places supplémentaires) de ses différentes structures d'hébergement d'urgence. Ce dispositif sera levé dès que les conditions météo le permettront et pourra cas échéant être reconduit, le déclenchement du plan grand froid demeurant bien entendu réservé. Elle précise également que dans la nuit de vendredi à samedi, les structures lausannoises bénéficiaient encore de places disponibles.

La Municipalité de Lausanne

Lausanne, le 2 décembre 2017